

RAPPORT N° 04/1-27
au Conseil Municipal

OBJET

**FIXATION DU TARIF D'IMPRESSION SUR LOGICIEL
DE L'ESPACE MULTIMEDIA DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

L'ESPACE MULTIMEDIA de la Maison de la Communication dispose d'un logiciel de gestion des impressions à l'usage du public.

Pourront être imprimés : des résultats de recherche sur l'INTERNET ou à partir de CD ROM proposés par la structure, des travaux bureautiques réalisés sur les postes de l'ESPACE MULTIMEDIA.

L'impression, en format A4 - noir et blanc, sera au tarif de 0,20 euro.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

**FIXATION DU TARIF D'IMPRESSION SUR LOGICIEL
DE L'ESPACE MULTIMEDIA DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-27 présenté par le Maire au nom des Commissions 1^{re} Affaires Culturelles, et 2^e Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 voix contre -dont 1 vote par procuration-)

Adopte le tarif d'impression sur logiciel de l'ESPACE MULTIMEDIA de la Maison de la Communication : format A4 - noir et blanc - 0,20 euro/ unité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

